

REGLEMENT DU JEU

« La Roue du Cœur – jeu de grattage »

ARTICLE 1 : Organisation et durée

La société TOUPARGEL, 957 526 858 RCS Lyon – Code NAF 4711A, 13 Chemin des Prés Secs, 69380 CIVRIEUX d'AZERGUES, organise dans le cadre de son magazine un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **La Roue du Cœur – jeu de grattage** ».

Ce jeu attributif de 4 640 000 lots est proposé dans le magazine adressé à ses clients. Le jeu se déroulera du 25/09/2009 au 19/10/2009.

ARTICLE 2 : Participation – Conditions

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, destinataire du magazine en France Métropolitaine, qui est libre de participer au jeu, qu'elle commande ou non des produits chez TOUPARGEL.

La participation au jeu est limitée à une seule personne par foyer et à un tirage au sort par personne. De ce fait, un client disposant de 2 ou plusieurs numéros de client participe uniquement sous l'un ou l'autre de ces numéros.

Ne pourront participer à ce jeu le personnel TOUPARGEL ainsi que les membres de leur famille.

La participation au tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat, et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière quelle qu'elle soit.

ARTICLE 3 : Publicité

Ce jeu est annoncé dans le magazine TOUPARGEL valable du 25/09/2009 au 19/10/2009 et distribué du 02/09/2009 au 24/09/2009, en pages 1,2 et 3 du magazine.

ARTICLE 4 : Principe

Le principe du jeu « **La Roue du Cœur – jeu de grattage** » est le suivant :

- ➔ quatre cases à gratter sont prévues en page 2 du magazine. Après grattage, le lot gagné apparaît accompagné d'un code. Tous les magazines sont gagnants.

ARTICLE 5 : Lots

Le jeu « **La Roue du Cœur – jeu de grattage** » est doté des prix suivants :

- 100 bons d'achat TOUPARGEL d'une valeur unitaire de 500 euros TTC pour le client associés à 100 bons d'achat TOUPARGEL d'une valeur unitaire de 500 euros TTC pour la Banque Alimentaire du Rhône
- 1 159 900 bons de réduction de 0.50 €
- 1 160 000 bons de réduction de 1 €
- 1 160 000 bons de réduction de 2 €
- 1 160 000 bons de réduction de 3 €

La société TOUPARGEL se réserve le droit de remplacer ce(s) produit(s) par un (des) autre(s) d'une valeur équivalente.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

ARTICLE 6 : Attribution des lots

En cas de gain d'un bon de réduction valable pour une commande passée chez TOUPARGEL et livrée entre le 25/09/2009 et le 19/10/2009 sur un produit désigné présent dans l'offre TOUPARGEL : le participant pourra bénéficier de la réduction indiquée sur le produit indiqué en précisant le code gagnant à la télévendeuse qui prendra sa commande lors de son appel. La réduction sera alors déduite automatiquement du montant de la commande. Il ne sera donc pas nécessaire de remettre le bon de réduction au livreur lors de la livraison de la commande.

En cas de gain d'un bon d'achat TOUPARGEL, la preuve de gain sera demandée. Les gagnants devront conserver la Roue du Cœur gagnante et se faire connaître avant le 15/11/2009 auprès du Service Marketing Ventes - Mme C. DUCROT au 04 72 54 52 70 et préciser leurs coordonnées complètes et leur n° de client.

Les lots « bons d'achat d'une valeur unitaire de 500 euros TTC », sous forme de 10 bons d'achat Toupargel de 50€, seront valables sur les prochaines commandes du client gagnant. Chaque bon d'achat est valable jusqu'au 30/11/2010 pour une commande supérieure ou égale à 50€. Ces bons d'achat seront directement intégrés dans le compte du client gagnant et automatiquement déduits de leur(s) prochaine(s) commande(s) d'un montant minimum de 50€.

Les frais téléphoniques de participation au jeu seront remboursés par la société organisatrice sur demande écrite accompagnée d'un RIB ou RIP, et envoyée à l'adresse suivante :

« **La Roue du Cœur – jeu de grattage** », 13 Chemin des Prés Secs, 69380 Civrieux d'Azergues. Une seule demande de remboursement pourra être présentée. Le remboursement sera effectué sur la base de 2 minutes de communication au tarif local heure pleine France Telecom. Les participants pourront en outre solliciter le remboursement des frais postaux sur demande écrite accompagnée d'un RIB ou RIP, au tarif lent en vigueur, engagés pour la présentation de cette demande. Les remboursements effectués se feront exclusivement en Euros.

La liste des gagnants des lots « bons d'achat » sera consultable sur le site www.toupargel.fr.

A chaque grattage gagnant d'un bon d'achat d'une valeur unitaire de 500 €, 500 € de bons d'achat seront reversés à la Banque Alimentaire du Rhône.

Quelque soit le nombre de clients ayant réclamé leur lot « bons d'achat », Toupargel s'engage à reverser la somme initialement prévue : 100x500 € en bons d'achat à la Banque Alimentaire du Rhône.

Les lots non réclamés resteront la propriété de Toupargel.

ARTICLE 7 :

La société organisatrice se réserve notamment, en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

ARTICLE 8 :

Les clients gagnants autorisent par avance, et sans contrepartie financière, la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leurs nom, adresse et image.

La participation au jeu « **La Roue du Cœur – jeu de grattage** » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de litige, les décisions de la société organisatrice seront souveraines.

ARTICLE 9 :

Le règlement du jeu « **La Roue du Cœur – jeu de grattage** » a été déposé au début du jeu en l'étude de Maîtres Molho, Massart, Misrahi, Riboulet et Brun, huissiers de justice, 31 rue Grenette, 69002 LYON qui en contrôleront le bon déroulement.

Le règlement du jeu est consultable sur le site internet de cette étude : www.huissiers-lyon-31grenette.com et sur le site www.toupargel.fr. Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir le règlement du jeu « **La Roue du Cœur – jeu de grattage** » en écrivant auprès de TOUPARGEL, Service Marketing Ventes, 13 chemin des prés secs, 69380 CIVRIEUX d'AZERGUES. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande accompagnée d'un RIB ou RIP au tarif lent en vigueur.